

# MANQUE DE TRANSPARENCE ET TORPILLAGE EN RÈGLE : UNE MISSION DE DÉSINFORMATION AU SERVICE DE L'EXÉCUTIF

Mission d'Information et  
d'Évaluation consacrée à la  
politique régionale de soutien à  
la formation professionnelle

**CONTRIBUTION DU GROUPE  
LA FRANCE INSOUMISE ET APPARENTÉS**



**GROUPE LFI-A AU CONSEIL RÉGIONAL EN ÎLE-DE-FRANCE**

# SOMMAIRE

---

## I Contexte

Cadre juridique et politique.....3

Le point de départ de cette MIE :  
une fraude massive du dispositif AIRE.....4

L'exécutif tente de torpiller la MIE.....4

## II Tenter de tirer des leçons de cette MIE

Les enjeux de contrôle.....6

Les enjeux de pilotage.....7

## III Les propositions du groupe LFI-A

---

## Cadre juridique et politique

Le rôle des régions en matière de formation professionnelle est défini à l'article L6121-1 du code du travail :

**« Sans préjudice des compétences de l'Etat en matière de formation professionnelle initiale des jeunes sous statut scolaire et universitaire et en matière de service militaire adapté prévu à l'article L. 4132-12 du code de la défense, la région est chargée de la politique régionale d'accès à la formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle :**

**Elle assure, dans le cadre de cette compétence, les missions suivantes :**

**1° Conformément aux orientations précisées à l'article L. 6111-1 du présent code, elle définit et met en œuvre la politique de formation professionnelle, élabore le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles défini au I de l'article L. 214-13 du code de l'éducation et adopte la carte régionale des formations professionnelles initiales hors apprentissage prévue au troisième alinéa de l'article L. 214-13-1 du même code ;**

**2° Dans le cadre du service public régional défini à l'article L. 6121-2 du présent code, elle peut accorder des aides individuelles à la formation et coordonne les interventions contribuant au financement d'actions de formation au bénéfice du public mentionné au premier alinéa du présent article ; (...)** »

Depuis la loi du 5 mars 2014 puis avec celle du 5 septembre 2018, les compétences de la Région en matière de formation professionnelle se sont incroyablement renforcées. Avec plus de 500M€ par an, la formation professionnelle constitue le troisième poste budgétaire le plus important de la collectivité. Nous déplorons à ce titre la vacance de la vice-présidence à la formation professionnelle qui dure depuis maintenant près de 6 mois.

L'écosystème de la formation professionnelle est incroyablement large – pour ne pas dire incompréhensible pour les profanes – et son système d'acteurs est particulièrement complexe. La multiplication des dispositifs et des parties prenantes rend peu lisible ce champ et l'évolution régulière de son cadre législatif complexifie largement son évaluation. En libéralisant le secteur, la loi de 2018 a largement accentué son opacité. Le groupe LFI-A n'a eu de cesse d'inciter l'exécutif à la précaution et d'insister sur les nombreux cas de fraudes recensés mais l'exécutif n'en a eu cure.

## **Le point de départ de cette MIE : une fraude massive du dispositif AIRE**

Dans le cadre de ses compétences, la Région Île-de-France propose depuis 2018 une Aide individuelle régionale vers l'emploi (AIRE) permettant de financer jusqu'à 80% des formations ne figurant pas dans le catalogue de l'offre régionale « classique ». L'enveloppe globale de ce dispositif avoisine les 50M€ d'autorisation d'engagement dans le budget 2024.

En janvier 2024, Valérie Pécresse annonce en conférence des présidents l'existence d'une fraude massive du dispositif AIRE sans en communiquer le montant malgré les demandes répétées des groupes de l'opposition. La collectivité annonce porter plainte. Aucune précision supplémentaire n'est apportée et nous apprendrons finalement en mai 2024 à la lecture d'une délibération que c'est en réalité deux plaintes qui ont été déposées :

- Une première plainte le 20/02/2024 pour usurpation d'identité et usurpation de fonction
- Une seconde plainte pour escroquerie aggravée le 11/03/2024

Le 22 janvier, l'exécutif régional suspend le versement de l'AIRE laissant de nombreux bénéficiaires sur le carreau. Le 23 février 2024, les quatre groupes de gauche déposent une demande de Mission d'Information et d'Évaluation (MIE) sur le sujet :

**« La fraude détectée sur ce dispositif régional s'inscrit dans un contexte d'évolutions sensibles du paysage de la formation professionnelle et d'un besoin de lisibilité des politiques régionales en la matière. Il nous apparaît donc nécessaire d'évaluer cette politique régionale majeure et d'examiner les causes d'éventuelles dérives dont les fraudes détectées récemment.**

**Conformément à l'article L 431 – 21 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 26 du règlement intérieur, nous vous informons de notre demande de création, sur cet objet régional majeur, d'une mission d'information et d'évaluation dénommée « Mission d'Information et d'Évaluation des actions régionales en faveur de la formation professionnelle ».**

Cette demande de MIE est acceptée par la présidente de Région puis votée lors de la séance plénière de mars 2024.

## **L'exécutif tente de torpiller la MIE**

Tout au long des 6 derniers mois, les représentants de l'exécutif régional ont rivalisé d'inventivité pour torpiller cette MIE, en amoindrir la portée et en limiter les conclusions. Tous les efforts ont été fournis, non pas pour interroger objectivement la matière « formation professionnelle » et son architecture globale dans les politiques publiques régionales, ni même pour évaluer les réussites et les limites des dispositifs portés par la collectivité, ou bien encore pour déterminer les éventuels manquements ayant rendu possible une escroquerie de plusieurs millions d'euros d'argent public. L'essentiel du travail a consisté à orienter cette MIE - sur le fond comme sur la forme - de sorte à minimiser autant que possible la teneur des observations à l'endroit de l'action de la collectivité régionale.

## ***Cachez-moi ces échecs que je ne saurais voir***

Dès le départ, la droite régionale a cherché à circonscrire la MIE au secteur de la formation professionnelle arguant du fait que les enjeux relatifs à l'insertion professionnelle n'avaient pas à être traités dans cette MIE. Au-delà du caractère trompeur de ce positionnement – toutes les personnes auditionnées ont bien insisté sur l'enchevêtrement des enjeux de formation et d'insertion professionnelle – l'objectif de la majorité est bien d'éviter certains sujets qui fâchent, au premier rang desquels :

- la dissolution de Défi métiers par l'exécutif en octobre 2022 ;
- le détricotage des espaces dynamiques d'insertion (EDI) en novembre 2022 ;
- les coupes budgétaires considérables et le sabordage des Missions locales en 2023-2024 au profit de la montée en puissance d'opérateurs privés.
- la liquidation du Hub de la réussite et la création de l'agence Oriane en janvier 2023;
- le manque de contrôle régional des organismes de formation.

Il a été par ailleurs explicitement dit par le rapporteur de cette MIE que des questions relatives à ces sujets n'avaient pas vocation à être posées.

## ***Opposition principielle à certaines auditions, rétention d'informations et non-respect de la feuille de route***

Liste non exhaustive des dysfonctionnements et blocages constatés tout au long de cette MIE :

- malgré les demandes répétées des groupes de gauche, la droite s'est opposée ou n'a pas donné suite aux auditions des acteurs suivants : Défi Métiers, EDI, Missions Locales, Hub de la réussite, CNAM, Institut Paris Région, Bénéficiaires déboutés du dispositif AIRE, Certaines organisations syndicales, Bernard Thibault. Inversement, différents auditeurs ont été imposés sans que cela ne soit justifié ;
- de nombreux court-circuitages ont été par ailleurs observés (questions des groupes non transmises aux organismes de formation, documents supplémentaires envoyés par des personnes auditionnées mais non transmises aux groupes d'opposition, annulations non justifiées d'auditions, ...)
- malgré nos demandes régulières, plusieurs documents présentés ou évoqués lors des auditions n'ont jamais été transmis ;
- des propos offensants ont été prononcés à l'égard d'une personne auditionnée ; la vidéo a ensuite été purement et simplement supprimée. Le PV de cette audition a été transmis plus de 4 mois après et à la suite de notre demande. Les PV n'ont pas tous été transmis en temps et en heure. Il a fallu attendre le 05/09/2024 pour que l'ensemble des PV soient transmis aux groupes ;
- une réunion de concertation était prévue en juillet pour travailler à l'écriture d'un plan. La séance a été purement et simplement annulée.

# Tenter de tirer les leçons de cette MIE

## Les enjeux de contrôle

Déclenchée à la suite d'une fraude de plus de 5M€ d'argent public, le point de départ de cette MIE concerne les contrôles coût et qualité des organismes de formation financés par la collectivité au titre de la formation professionnelle. Le groupe LFI-A a demandé à plusieurs reprises la communication de chiffres précis quant aux actions de contrôles réalisés par la collectivité. Vœu pieu car 6 mois plus tard, rien n'a été transmis.

Les seuls éléments dont nous disposons sont ceux communiqués oralement par l'ancienne vice-présidente à la formation professionnelle Marie-Dominique Aeschlimann lors de son audition du 15 avril 2024 et ceux indiqués par le Pôle Formation professionnelle et apprentissage lors de l'audition du 1er juillet 2024.

L'absence de chiffres consolidés et le refus de l'exécutif de jouer le jeu de la transparence rend difficile l'exercice d'évaluation précise de l'action régionale.

Concernant le cas spécifique de la fraude sur le dispositif AIRE, la direction générale indique dans son audition qu'il s'agirait de « fraudes documentaires » réalisées par des organismes de formation fictifs. La responsabilité reviendrait donc à l'Agence de services et de paiement qui n'aurait alors pas fait les contrôles nécessaires au moment de l'ordonnancement. La direction et l'exécutif écartent la responsabilité de la collectivité mais admettent toutefois l'absence éventuelle de garde-fou suffisant dans la convention qui lie la collectivité à l'ASP et énumère les améliorations possibles qui ont vocation à être intégrées dans le cadre d'un futur marché de sécurisation. La vice-présidente indique quant à elle que 1,8 ETP sont mobilisés dans le contrôle qualité de AIRE.

C'est plus généralement l'ensemble dimensionnement du Pôle formation professionnelle qui semble être jugé suffisant par l'exécutif, ce qui a de quoi interroger au regard de l'envergure de la politique publique. La Direction des formations qualifiantes par exemple - qui gère un budget de 220M€ (dont 75M€ rien que pour l'AIRE) pour le financement de près de 100 000 places ou aides à la formation - compte 55 agents dont 29 dédiés au suivi administratif et financier. Sur le soutien à l'apprentissage, qui pèse tout de même plus de 70M€ et implique le suivi de plus de 120 CFA et 27 000 bénéficiaires, le service est doté de 7 agents. Dans certains cas, c'est l'existence même de contrôle qui peut être interrogé - aucun élément n'a été fourni malgré notre demande concernant les contrôles des écoles de production, dispositif promu par la Région et qui a vocation à monter en puissance. Les exemples peuvent être multipliés.

Que ce soit sur l'AIRE ou les différents dispositifs, la direction générale et l'exécutif régional réfutent l'idée d'un problème structurel dans l'organisation et le financement de la formation professionnelle. La loi de libéralisation de 2018 a pourtant considérablement ouvert les vannes du financement et la collectivité a fait le choix d'accompagner ce mouvement. Le premier argument invoqué concernant le contrôle qualité d'organismes de formation recevant de l'argent public est celui de la certification. Pour autant, comme

l'ont rappelé différents acteurs auditionnés, les normes Qualiopi et RNCP sont des contrôles a priori et peu contraignants n'apportant pas les garanties suffisantes en matière de qualité pédagogique et suivi des apprenant.es. Dans ce contexte, l'explosion du « marché de la formation professionnelle » a bien eu comme premier effet la multiplication manifeste d'irrégularités, de fraudes ou d'offres de formation malhonnêtes ou sans fondement pédagogique. Lors de son audition, répondant à une question sur la loi de 2018, Marie-Dominique Aeschlimann ne disait d'ailleurs pas autre chose :

### **Marie-Dominique AESCHLIMANN**

Je pense que ça a eu des effets pervers. Je pense qu'il y a eu un élément positif qui est l'augmentation du nombre d'apprentis bien-sûr, et l'accès à l'apprentissage qui s'est ouvert, c'est vrai. Mais il y a eu aussi des effets pervers. Je pense qu'on peut tous l'admettre, et la Cour des comptes l'a dit aussi, il y a eu des effets pervers avec cette réforme. Et notamment l'ouverture excessive peut-être, dérégulée, de ce marché à des organismes dont certains ne sont pas toujours on va dire précautionneux.

La qualité de certaines formations avec la montée en puissance du e-learning a par exemple de quoi interroger avec certains exemples caricaturaux où la collectivité en vient à financer des méthodes pédagogiques complètement inadaptées. Il en est de même pour la qualité de certaines structures ou intervenants.

Ces nombreux cas parfaitement documentés par la presse et les professionnels du secteur ne sont pas à la marge. Ils procèdent d'une philosophie globale, d'une vision de la formation professionnelle, où celle-ci n'est considérée que comme un vecteur d'employabilité dans un marché qui a vocation à s'auto-réguler.

## **Les enjeux de pilotage**

Si les enjeux de coordination et d'échanges avec la Région ont été évoqués à plusieurs reprises par des personnes auditionnées, le plus préoccupant concerne peut-être les difficultés de pilotage et de coopération mises en exergue par les représentants du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP). Il découle en effet de la discussion entre Othman Nasrou - Co-Président du CREFOP représentant de la Région Île-de-France - Brahim Messaouden et Jean-Pierre Blanchouin - tous les deux Vice-Président du CREFOP au titre des organisations syndicales - des différences d'acceptation concernant le rôle de cette instance et une faible attention portée au Comité de la part de l'exécutif :

### **Brahim MESSAOUDEN**

Si vous me permettez, le point soulevé par Monsieur NASROU est vraiment important. Et ce que vous soulevez n'est pas neutre. Le CREFOP n'est pas une instance consultative, c'est une instance réglementaire. On n'a pas la même analyse, on est bien là pour en parler. C'est une instance réglementaire à part entière. La carte de la formation professionnelle initiale que vous allez voter dans votre prochaine commission permanente je crois, ne peut être votée que par avis du CREFOP. S'il n'y a pas d'avis du CREFOP, elle n'existe pas. Donc on est bien dans du réglementaire et pas du consultatif. On est aussi actuellement en train de voter ce qu'on appelle les organismes de formation pour former les élus du personnel, des CSE (Comité social et économique), dans lequel l'avis du CREFOP est obligatoire. Donc vraiment on n'a pas la même analyse avec Monsieur NASROU. Sur le CPRDFOP, c'est un document qui a été envoyé au CESER au mois de septembre 2022 sans que le bureau du CREFOP ait le document. Or ça devait passer dans un premier temps, avant l'avis du CESER, qui est bien cité dans l'avis... Le CREFOP ne l'a pas été. On a participé à une réunion qui date du 12 avril 2022. Jean-Pierre et moi, ça fait depuis 2015 qu'on est au CREFOP. C'est pour ça vous voyez qu'on a un peu d'ancienneté sur un certain nombre de choses et un certain nombre d'histoires. Donc on attendait, on a sollicité. Il y a eu un premier temps, qu'on appelle le temps de bilan et d'évaluation, qui a été fait, qui a été porté par feu Défi Métiers, qui a

donné l'objet d'une réunion de restitution le 12 avril 2022, qui a fait l'objet d'une restitution. Mais ensuite il y a eu une sorte de blanc sur lequel on a vu arriver un document qui nous a été transmis par nos camarades qui siègent au CESER, qui a été présenté comme étant le CPRDFOP, sur lequel le bureau – c'était sous la présidence de Jean-Pierre – n'avait pas du tout été informé. Donc on est bien sur le fait – et j'entends bien ce que dit Monsieur NASROU – sur lequel ce document qui doit émaner à partir de l'initiative du Conseil régional, mais ensuite est porté par le CREFOP, ne l'a pas été. Donc on n'a pas la même perception. Ce n'est pas que du consultatif. On relève nous que c'est du caractère obligatoire. Et sur la partie concertation, et je m'arrêterai là, c'est que lorsque nous on transmet un certain nombre de documents – et Monsieur NASROU je suis très content d'entendre ce que vous dites, vous prenez le temps de les lire – nous n'avons aucun accusé de réception des documents que nous produisons. Tous les documents que nous avons pu produire au titre des organisations syndicales salariées, je dis bien au titre des organisations syndicales, n'ont fait l'objet d'aucune réponse, d'aucun accusé de réception. Entre autres, on avait amendé le CPRDFOP au mois de janvier 2023 ; on avait fait des amendements, un certain nombre de propositions à la fois sur le CPRDFOP et aussi sur le Schéma régional des formations sanitaires et sociales. On ne savait pas jusqu'à maintenant, Monsieur NASROU, qu'ils avaient été lus. On ne le savait pas, donc on l'apprend. Et je pense que mes collègues qui sont en train de nous écouter sont ravis de l'entendre. Mais en tout cas, et là c'est vraiment le point noir de toute cette affaire, c'est que ces contributions dont je vous parle ne sont accessibles à personne. Il faut savoir que tous les avis du CREFOP sont publics, que ce soient les avis donc les votes, mais aussi toutes les observations apportées par les différents partenaires. Aucun avis du CREFOP, à la date d'aujourd'hui, n'est public. C'est dans la loi ; il y a une publicité des habits du CREFOP, c'est écrit en toutes lettres aujourd'hui, demain et après-demain. Parce que ça n'a pas été modifié dans le cadre de la réforme de la loi Plein emploi mais aucun. On a eu l'occasion de faire la remarque à l'État, donc à Monsieur le préfet MOLINA, en indiquant : comment se fait-il que depuis le 15 février 2023, il n'y a plus aucun document du CREFOP disponible ou accessible ? Plus aucun document, personne ne peut accéder aux documents du CREFOP à la date d'aujourd'hui. Nous sommes un organisme qui n'existe pas.

Une observation similaire peut être faite pour l'articulation des différents dispositifs de pilotage de la stratégie régionale :

#### **Othman NASROU**

Oui, la commission SPRO du CREFOP fait partie des instances qui sont dans le pilotage de l'agence ORIANE. C'est une volonté de notre part. L'agence a été présentée en préfiguration et une fois qu'elle a été créée devant cette commission SPRO. C'est vrai je crois qu'il n'y a pas eu d'avis formel, mais il y a eu une présentation et il y a eu un point d'étape aussi qui a été réalisé devant cette commission, comme nous le faisons d'ailleurs en commission dédiée. Nous avons eu deux ou trois fois déjà depuis la création de cette agence des éléments à date et puis surtout des réponses à des questions qui peuvent être posées. Et nous avons avec ORIANE, je l'ai déjà indiqué en commission, un pilotage avec quatre instances. L'Etat, la Région et l'Education nationale : ça c'est le comité de pilotage on va dire, quelque part le bureau, même s'il n'y a pas de bureau formel, je vous rappelle que cette agence est un service de la région ; la commission SPRO du CREFOP ; un comité des partenaires entreprises ; et un comité des partenaires associatifs. Et donc ces quatre collèges-là, on les anime, on essaie de les animer pour les associer à la dynamique qui est celle d'ORIANE. Si vous avez besoin d'autres éléments, évidemment je les tiens à la disposition de la MIE.

#### **Brahim MESSAOUDEN**

Le complément est le suivant : la commission SPRO s'est réunie, depuis les deux dernières années, une fois. Donc elle ne se réunit pas, très clairement. Sur l'agence de promesse républicaine de l'orientation, c'est un gros sujet puisqu'on aborde ça depuis quasiment 2017 au CREFOP. En commission SPRO on a vu venir, revenir, repartir et être là. On n'a pas eu d'avis, très clairement, que ce soit au CREFOP ou autres. En tout cas la Région s'est engagée dessus, ça fait partie de ses prérogatives. Nous, ce qu'on peut noter c'est que de notre côté la commission SPRO pour l'instant est en stand-by. On demande régulièrement qu'elle se réunisse et on répète que c'est important de se réunir. J'en reviens toujours sur ce rôle de coordination qu'a le CREFOP. La coordination, c'est aussi sur la partie orientation, ce n'est pas que simplement professionnel. Donc on a une instance qui se crée avec une gouvernance qui a été choisie par la Région, mais dans lequel le lieu naturel de gouvernance est le CREFOP. C'est le Comité régional pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle tout au long de la vie. Et un certain nombre d'avis qui doivent être donnés, entre autres sur les conventions que passent l'État et la Région avec des partenaires d'orientation, doivent passer par un avis du CREFOP. Donc on est bien dans ce schéma-là, dans lequel – et là on n'a pas la même analyse que la coprésidence – il y a un avis obligatoire qui doit passer annuellement, avec des bilans qui doivent être présentés. Ils ne nous sont pas faits. Voilà ce que, nous, on aurait pu dire sur ORIANE. Et remarque récurrente, mais là je la reprends parce qu'on le dit depuis maintenant 2018, pour être très clair : le site web ORIANE mériterait d'être beaucoup plus professionnel. Beaucoup d'erreurs factuelles notées régulièrement ; on avait eu l'occasion en commission SPRO de le noter. Les choses se faisaient. Mais le fait qu'on ne puisse pas associer, entre guillemets, les gens qui sont acteurs de l'orientation, dont nous faisons partie... Est-ce que nous-mêmes les professionnels... Moi je suis administrateur d'OpCo donc je travaille sur la promotion des métiers. Donc on est complètement dedans et on fait de la production. Et cette commission nous manque réellement.

Plusieurs interlocuteurs sont revenus sur le pilotage solitaire et quelque peu hors-sol de la région Île-de-France. Si certains dispositifs ont fait leurs preuves, les défis relatifs à l'insertion professionnelle à long terme du public restent pleinement d'actualité. L'approche adéquationniste uniquement basée sur les "métiers en tension" (dont il existe d'ailleurs autant de définitions que d'acteurs tentant de les définir) se heurte à une vision court-termiste et, à terme, particulièrement onéreuse. La question autour des besoins recensés dans les métiers de la sécurité et de l'accueil dans le cadre des grands événements touristiques organisés en France en offre une très bonne illustration. La baisse des besoins à venir laisse présager des difficultés pour les nombreux bénéficiaires de ces formations et qualifications qui devront alors recommencer un cycle d'apprentissage dans un nouveau secteur.



## Les propositions du groupe LFI-A

L'échelon régional a toutes les compétences en main pour porter une politique de soutien à la formation professionnelle et à l'emploi volontariste et répondant aux besoins des grands changements de la société. La formation professionnelle est un droit fondamental et la Région se doit de garantir ce droit en renforçant son accessibilité et sa qualité en vue de proposer une offre de formation capable de répondre aux évolutions technologiques, aux besoins de réindustrialisation de l'économie et à l'indispensable bifurcation écologique.

Cela commence par arrêter cette distinction factice entre politiques d'emplois et de formation professionnelle d'une part et politiques de soutien au développement économique d'autre part. Cela signifie également la capacité à imaginer un mode de gouvernance permettant de faciliter la mise en cohérence des objectifs des différentes politiques sectorielles.

- S'inspirant du modèle des comités locaux pour l'emploi des dispositifs Territoires Zéro Chômeur, l'idée est de trouver des modalités de fabrique du consensus entre les parties prenantes du développement local (entreprises, organismes de formations, représentant.es des salarié.es, habitants, associations et pouvoirs publics, acteurs économiques tels que CMA, CCI, Chambre d'agriculture, etc). Si la Région, par sa vision supra-territoriale, a bien la capacité d'initier ces nouvelles formes de gouvernance, ces dernières doivent être tournées *in fine* vers la satisfaction des besoins constatés localement et vers la production des savoirs et qualifications nécessaires à la bifurcation écologique.

- Travailler à la mise en œuvre d'une véritable gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences. Quelles sont les nouvelles filières porteuses, où se situent les compétences nécessaires, quelles disparitions sont à prévoir et quels seront, au contraire, les besoins de recrutement à venir ? S'il n'est pas question pour la Région de se substituer à Pôle Emploi, les grands projets de territoires qu'elle porte permettent d'affiner la définition d'une partie des besoins en main d'œuvre à venir. Dans cette même logique, les grands chantiers de transformation de l'Île-de-France (lutte contre la pollution, les enjeux de végétalisation, l'économie circulaire, l'amélioration des transports, etc) donnent beaucoup de matière quant à la convergence des enjeux de développement économique, d'emploi et de formation professionnelle. Il faut donc en finir avec la logique du "catalogue" de formations où chaque organisme privé vend sa certification valable pour une durée limitée.

La Région doit assumer son rôle en matière de formation professionnelle en cessant de se comporter comme un prestataire de service. Le pilotage avec les organismes tels que le CREFOP doit prendre tout son sens. La Région doit être garante de la qualité des formations et investir dans un véritable dispositif de contrôle permettant une réelle qualité de formation. Elle doit également permettre l'accessibilité des formations en rendant les dispositifs d'aide rapides, transparents et effectifs. Elle doit veiller à ce qu'aucun territoire ne soit délaissé et agir avec les organismes pour équilibrer l'offre sur l'ensemble de la région.

# VOS ÉLU-ES DU

GRUPE LFI-A  
CONSEIL RÉGIONAL  
D'ÎLE-DE-FRANCE



**Sophia  
CHIKIROU**



**Julie  
GARNIER**



**Philippe  
JURAVER**



**Vianney  
ORJEBIN,  
président du  
groupe**



**Raphaël  
QNOUCH**



**Christophe  
PRUDHOMME**



**Paul  
VANNIER**

**GRUPE LFI-A AU CONSEIL RÉGIONAL EN ÎLE-DE-FRANCE**

